

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
franc de poste non compris... £1 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Corres-
pondances, etc., doivent être adressées
au Rédacteur-en-Chef, franc de
port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 16 MAI 1851.

No. 66.

SYMPTOMES RELIGIEUX.

La Communion Pascale à Notre-Dame de Paris.

On lit ce qui suit dans l'Univers du 22 avril.

« La communion générale des hommes, à Notre-Dame, pour la clôture de la retraite prêchée, par le R. P. de Ravignan, s'est faite hier suivant l'usage, mais avec plus de majesté que jamais. Ce grand acte de foi a dignement terminé le spectacle si consolant que Paris a offert durant toute la semaine sainte. Les communicants, en plus grand nombre que les années précédentes, voyaient parmi eux des recrues précieuses. Toutes les classes de la société française étaient représentées. Nous avons remarqué sur le même rang, se rendant du même pas à la table sainte en récitant les mêmes prières, un soldat, un homme en blouse et un ancien président du conseil des ministres. Que d'autres s'y trouvaient, que de tels rapprochements auraient pu étonner, et qui ne s'étonnaient pas, parce que Dieu a écrit sur eux son nom nouveau ! Cependant, ce qui dominait dans cette assemblée fervente, ce qui surtout formait la foule, c'était l'élite de la population, des hommes qui ne pourraient disparaître sans laisser d'immenses vides dans la cité et dans la patrie. C'est ainsi que Dieu répond à ceux qui annoncent la chute et la mort de son Eglise. Venez voir ce qu'il en est, fiers proches ! Parmi ces pénitents et ces croyants, qui vont publiquement participer aux saints mystères, vous reconnaîtrez plusieurs de ceux qui naguère prophétisaient avec vous et comme vous.

« Il y a quelques années, lorsqu'on commençait à s'établir cette grande institution des Pâques de Notre-Dame, un homme d'esprit qui avait encore quelque chose à apprendre, mécontent de voir revivre les hérétiques, disait : Il faut mettre la main de Voltaire sur ces gens-là. On le fit ; on mit sur l'Eglise la main de Voltaire, du Voltaire que l'on put se procurer. Ce fut M. Sue ; et certes, le vrai Voltaire n'aurait pas obtenu un succès plus prompt et plus formidable ! Toutes les vieilles colonnes furent remises à neuf, toutes les injures tombées furent relevées, et rajustées au goût du temps, toutes les formes de la publicité furent employées à les répandre, et tout ce qui sait lire les lut. Quelle défense eût été possible ? Il n'y en eut point. Ni la presse, ni la tribune, ni le Gouvernement, ni la justice ne prirent le parti de l'Eglise, si violemment outragée et frappée. Qu'est-il arrivé cependant ? Deux choses : la société, qui avait laissé commettre ce crime, a vu éclater la révolution de Février ; l'Eglise, qui l'avait subi, voit dans le monde entier le Jubilé de 1851, et à Paris les Pâques de Notre-Dame.

« Que l'on compare le sentiment de honte et d'affroi qui se répandit dans Paris lorsque l'auteur du Juif Errant fut porté sur les bannières de l'Assemblée nationale, et celui qui fait naître dans les âmes la communion de Notre-Dame, comment des prédications d'un Jésus ! Que l'on réfléchisse au rôle que jouent, à la fin, ce Sue sur la crête de la montagne, le P. de Ravignan dans la chaire de la cathédrale !

« La voilà pleine de croyants, pleine comme aux jours de sa jeunesse et de sa splendeur, cette cathédrale du moyen-âge qui vit les scènes de 1793, que Saint-Simon proposa d'acheter pour vendre les pierres, que le philosophisme réduisit sous la Restauration au rang de chapelle royale, que la révolution de Juillet sacra, qui resta de longues années dans l'isolement

et dans la solitude, qui parut n'être plus qu'un sépulcre tombant en ruines sur un cadavre ! Le bras de Dieu rouvre ses portes ; il les fait rouler sur cet obstacle que la main de l'homme ne peut arracher, sur cette mousse des ans qui arrête l'effort de la main comme le grain de sable arrête l'effort de la mer ; il pousse dans ses murs, déjà trop étroits, les multitudes qui cherchent un pasteur et un abri ; et, tandis que des voix insensées se réjouissent encore de sa décadence, la vieille église bénit l'époux immortel qui la rend féconde : Qui habitare facit sterilem in domo, matrem filiorum letantem.

« Ce sont là de grands signes, il est impossible de ne les point voir et de ne l'être point rassuré. La société n'est pas sauvée ; elle ne le sera point sans de grands sacrifices, sans de grandes épreuves, sans de grands combats ; mais puisqu'il y a des chrétiens, elle ne peut périr, les épreuves seront supportées, les combats seront soutenus, les sacrifices seront consentis. On n'est pas chrétien comme on est conservateur ou socialiste, on ne fait pas un acte de foi comme on rend un vote. L'homme qui, dans la liberté de sa raison et de son cœur, a passé par le confessionnal et s'est nourri au banquet eucharistique, n'est plus ce qu'il était. Il a perdu des passions, et surtout il a trouvé des lumières. Ses passions affaiblies ou vaincues cessent de l'arrêter au seuil des voies qui illuminent le radieux éclat de la justice et de la vérité. De la naîtront des choses nouvelles, qui ne seront, comme toujours, que des choses oubliées. Là s'établira un mouvement et se fortifiera en même temps une résistance dont la nature et les effets ne sont inconnus que de ceux qui n'ont pas étudié la vie et l'histoire du christianisme. Par leurs travaux, par leurs prières, par leurs souffrances, et plus encore par leur bonne volonté, ces chrétiens qui se forment et qui s'élevaient rétabliront dans la société l'ordre chrétien, c'est-à-dire l'ordre normal. Ils donneront satisfaction aux besoins réels de l'époque, ils diffèrent des besoins réels de toutes les époques ; et cette satisfaction donnée au vrai fera, par elle seule, tomber beaucoup de vaines querelles chimériques. On reproche aux chrétiens de n'avoir pas de génie. C'est une question de savoir si les chrétiens ont moins de génie que leurs adversaires. En tous cas, ils peuvent leur laisser cet avantage : Dieu leur a ménagé d'autres ressources. L'Eglise a toujours un martyr à donner pour effacer de son sang les beaux livres qui la témoignent. Le librettier du faubourg Saint Antoine qui, le 25 juin, tenait Mgr. Affre au bout de son fusil, a pu bouter l'âme avec une page du Juif-Errant ; mais il n'a pu faire que le sang de ce Jésus ne noyât l'ouvrage et l'auteur. Voilà le génie des chrétiens ! il ne leur coûte pas d'immenses efforts, et c'est tout ce qu'il faut à l'humanité. Qu'ils soient prêts, seulement, à l'humanité. Qu'ils soient prêts, seulement, à l'humanité. Qu'ils soient prêts, seulement, à l'humanité. Qu'ils soient prêts, seulement, à l'humanité.

« Les patriciens de l'erreur ne font plus rien qui ne leur nuise ; les humbles enfants de la vérité n'ont besoin, pour triompher, que de vivre suivant les conseils de la vérité. Lorsqu'ils seront assez fermes et assez nombreux pour faire des lois et fonder des institutions chrétiennes, les chimères socialistes disparaîtront, comme à la clarté du jour disparaissent les monstres de la nuit.

« L'épave sera plus ou moins longue, plus ou moins terrible, selon que le monde tardera plus ou moins à s'incliner devant le Maître qui a dit de lui-même : Je suis celui qui est, qui était et qui doit venir. Je suis le premier et le dernier ; celui qui vit, et j'ai été mort, mais maintenant je suis vivant dans les siècles des siècles, et j'ai les clés de la mort et de l'enfer.

CANADA.

Bibliographie.

Catéchisme Politique, ou Elements du Droit Public et Constitutionnel du Canada, mis à la portée du Peuple, avec un Appendice, etc., etc., par A. Gérin-Lajoie.

Ce Catéchisme Politique est d'une date toute récente, n'ayant été livré au public que depuis une couple de mois. La Presse d'une extrême-té à l'endroit du Bas-Canada lui a donné les honneurs d'un article éditorial. Tout le monde s'est accordé à déclarer que c'est un ouvrage utile, même nécessaire, et que Monsieur Lajoie méritait de l'encouragement pour en avoir doté son pays. Personne n'en a jugé autrement porté sur ce petit volume qui est, pour les jeunes hommes qui veulent et qui doivent connaître la politique de leur pays, l'ouvrage nécessaire, aussi nécessaire que le Catéchisme Religieux l'est pour bien connaître les rapports qui doivent exister entre l'homme et son Créateur.

Néanmoins la faillibilité est dans notre nature ; jamais œuvre humaine ne fut parfaite. M. Lajoie ne parait pas revendiquer non plus la perfection pour son ouvrage, qu'il déclare être imparfait, mais qu'il espère devoir être utile à ses concitoyens. En le lisant, j'ai eu soin pour ma part de me souvenir que c'était le travail d'un compatriote, que c'était un coup d'essai. J'ai examiné et parcouru attentivement, et si j'y ai trouvé quelques incorrections et quelques lacunes, j'y ai aussi remarqué une compilation longue et difficile, qui a dû coûter beaucoup de temps à parfaire, et pour laquelle il a fallu de nombreuses recherches. Je considère qu'après cela taire les remarques que je crois utiles, et ne pas faire les suggestions que je crois nécessaires, serait peu généreux, d'autant plus que, maintenant que l'ouvrage est fait, il ne s'agit plus que de perfectionner, et si j'y ai trouvé de cet ouvrage, peut-être faire disparaître les incorrections et remédier aux omissions que l'on peut observer dans cette première édition. Je donnerai donc mes remarques telles que je les ai faites en lisant l'ouvrage de M. Lajoie, espérant qu'elles pourront lui servir, et qu'il sera convaincu qu'en les faisant je n'agis que dans l'intérêt de son œuvre et pour augmenter l'utilité de ce petit volume. La première remarque que j'ai à faire est une remarque générale. Le plan de l'ouvrage en effet ne me semble pas assez clair, assez méthodique. Un livre fait pour le peuple et dans l'intention de « mettre à sa portée les Elements du Droit Public et Constitutionnel du Canada, » demandait, selon moi, un peu plus de clarté, et voici comment. Si l'ouvrage avait eu au

commencement une manière de Petit Dictionnaire, où le lecteur aurait trouvé de suite et sans longues recherches l'étymologie des mots difficiles qui se rencontrent dans l'ouvrage, il n'y aurait pas eu besoin de mettre ces définitions tantôt au bas des pages sous forme de notes, tantôt dans le corps de l'ouvrage même, et il eût été difficile d'en omettre, ce qui n'aurait pas dû être le cas, l'ouvrage devant se suffire à lui-même. Ce changement est bien aisé à faire dans une nouvelle édition, et M. Lajoie ne manquera pas d'en apprécier lui-même l'importance.

« Il y a certains droits, dit M. Lajoie, qui sont inhérents à tout homme et qu'il ne peut lui-même aliéner ; tel est le droit de la vie. » Ce principe serait plus vrai s'il était dit qu'il y a certains droits que l'homme ne doit pas lui-même aliéner, au moins en ce qui regarde le droit de la vie. Car il est bien certain qu'un homme ne doit pas agir de telle sorte qu'il se mette dans une position à perdre aux yeux de la société « le droit de la vie, » comme commettre des meurtres, etc. Mais dire qu'il ne peut pas aliéner ce droit, c'est lui supposer une absence de liberté qu'il possède cependant ; car, quoiqu'il ne doive pas aliéner ce droit en tant qu'il se ressemble par exemple, il n'en est pas moins vrai qu'il peut l'aliéner, puisqu'il a le pouvoir d'ôter la vie à son semblable. Peut-être M. Lajoie a-t-il voulu par ce prétexte faire une réclamation en faveur de l'abolition de la peine de mort ; mais encore dans cette hypothèse, son principe irait trop loin. Car en prétendant que l'homme ne peut aliéner « le droit » qu'il a de vivre, ou prétendant par là même nier à la société le droit de vie et de mort que tous les hommes de tous les temps et de tous les lieux lui ont reconnu invariablement que pour ma part, je croirais être non seulement un faux principe, mais un principe injuste. Je n'ai pourtant pas l'intention de faire l'éloge de la peine de mort ; loin de là, je suis un de ses adversaires les plus décidés. Mais je ne crois pas que pour cela on doive nier absolument à la société le droit de vie et de mort ; je crois au contraire que la raison et la justice exigent que la société ait ce droit, tout toutefois elle ne doit user qu'avec une extrême sobriété et lorsqu'il n'y a pas moyen d'agir autrement.

M. Lajoie nous dit plus loin qu'en « vertu de l'acte d'habeas corpus tout prisonnier a « droit, lorsqu'il n'est pas accusé d'un crime « très-grave, de demander à être mis en liberté, etc. » Mais il ne nous dit pas ce que c'est qu'un « crime très-grave. » Alors comment le peuple, à la portée duquel est mis cet ouvrage, saura-t-il quand un prisonnier doit être admis à caution ? Comment discernera-t-il entre crime grave et crime très-grave ? La distinction est-elle suffisamment tranchée entre les deux espèces de crimes appelés graves et très-graves, pour que le peuple puisse la saisir lui-même ? je ne le crois pas. S'il avait été dit que pour tels et tels crimes qu'on eût nommé et qui sont des crimes très-graves, on ne peut être mis en liberté, et si l'on avait ajouté ce que dit la loi par rapport à la liberté du débiteur malhonnête, il y aurait eu probablement plus de clarté, la chose aurait été plus pratique. D'ailleurs, non seulement tout prisonnier qui n'est pas accusé d'un crime très-grave a droit de demander à être mis en liberté, mais tous les prisonniers, non convaincus ou qui ont subi peine, ont ce droit de demander la liberté. A la justice à décider si la liberté doit leur être rendue ou non. M. Lajoie sait tout cela, mais il n'a pas mis dans certaines parties de sa réduction cette précision nécessaire à un ouvrage tel que ce catéchisme politique.

Plus loin encore on lit que « le citoyen arrêté au nom de la loi doit obéir à l'instant. » Mais supposons que le premier individu donté se présente à M. Lajoie et lui dise : « je vous arrête au nom de la loi. » M. Lajoie « obéira-t-il à l'instant ? » N'exigera-t-il pas qu'on lui produise le warrant en vertu duquel on l'arrête ? Et si l'on n'a pas de warrant, est-ce que M. Lajoie se mettra à suivre cet individu et à lui « obéir à l'instant ? » N'ira-t-il pas plutôt que, n'ayant pas le pouvoir, on ne peut l'arrêter « au nom de la loi ? » Il est donc évident alors qu'il ne suffit pas d'arrêter au nom de la loi, mais que pour en agir ainsi il faut remplir telles et telles formalités nécessaires que M. Lajoie a omis de mentionner, et qu'à défaut de telles et telles de ces formalités, l'individu qui prétend vous arrêter, doit s'attendre à se faire traiter comme un brigand qui vous attaque sur le grand chemin, ou dans votre maison ce château fort du sujet anglais, comme dit Chateaubriand. M. Lajoie sait encore tout cela, mais il a cru sans doute qu'il n'était pas besoin de ces détails ; c'est en quoi alors nous différons. Car, sans ces ajouts, « le peuple » aura des notions incorrectes sur la liberté individuelle, sur les droits de chaque membre de la société.

« Le gouvernement, dit toujours M. Lajoie, « peut être défini un corps politique où réside « l'autorité à laquelle on est tenu d'obéir, un « corps ou une autorité qui gouverne et dirige « la société toute entière. » Mais qu'est-ce qu'un « Corps Politique ? » M. Lajoie ne le dit pas ; ce sera une définition à ajouter à une seconde édition. Quant à la première définition, elle n'est pas bonne dans l'acceptation dans laquelle M. Lajoie prend le mot gouvernement, car, si je ne me trompe, les conseils Municipaux peuvent être appelés des « corps politiques » qui résident l'autorité à laquelle on est tenu d'obéir. Mais la seconde définition est bien plus correcte en tant qu'elle explique le mot « gouvernement » employé pour désigner les membres de l'Administration et le Gouvernement de la Province. Et pendant que j'en suis sur le gouvernement et l'autorité, je pense qu'il n'est pas hors de propos de remarquer que quelques notions claires et précises sur l'origine, la source de l'autorité en général, eussent été bien placées dans ce Catéchisme Politique, et que pour cela il n'eût pas été besoin « de faire ce qu'on appelle de la politique de parti. » Ce sera encore, je pense, un ajout à faire à une seconde édition.

On lit dans le chapitre qui traite du pouvoir législatif qu'aucun ministre « ne peut fonctionner s'il n'a l'appui de la puissance législative. » Cela est vrai, abstraction faite de la Grande-Bretagne, de la France, de la Belgique, etc. Mais en Canada, je ne sache pas qu'un ministre doive se retirer devant un vote de non-confiance donné par le conseil législatif. Si ce ministère conservait encore la confiance de l'Assemblée législative, il s'agirait tout bonnement d'inonder (si je puis me servir de cette expression) le conseil législatif de nouveaux membres qui le missent en harmonie avec la chambre populaire. Si le conseil législatif était électif, ce serait autre chose. Un vote de non-confiance donné par ce corps aurait sur le ministère le même effet qu'un vote de non-confiance de l'Assemblée législative, puisque l'un et l'autre seraient l'expression de l'opinion populaire et seraient par là même également à respecter.

M. Lajoie parle de comtés, de Districts et de villes ; mais il ne parle pas des « Cités. » La définition légale de la Ville et celle de la Cité manquent dans son ouvrage. Ces deux

LE MONTAGNARD

OU LES
DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Antoine Obrice, on le sait, avait la fixité de la vengeance ; les faits déjà énumérés prouvent à quel point cette nature haineuse vivait dans une pensée terrible de représailles. C'était son amour, son enthousiasme, son fanatisme, qui le rendait si dangereux.

pendant ces nuits, il creusait, mineur infatigable, les profondeurs ténébreuses de son cerveau appelant à son aide le génie fatal de la destruction.

Les prisons de cette bonne ville de Paris, comme disaient autrefois les rois, étaient devenues la demeure des honnêtes gens ; ce qui n'empêchait pas la république une et indivisible d'y glisser de temps en temps, par mégarde, quelques affreux coquins. De ce nombre était un des plus hardis mécréants, hurlleur de lanternes, aboyeur stipendié des clubs, une des gloires vociférantes de la révolution. Evidemment on s'était trompé en l'arrêtant ; mais avait-on le temps de se préoccuper de détails aussi futiles ? Et comme disait Collet-D'Herbois à Lyon : Un de plus vaut mieux qu'un de moins, d'ailleurs, celui qui y passe aujourd'hui n'y passera pas demain.

Antoine Obrice cumulait. Outre qu'il était un des jurés les plus solides du tribunal révolutionnaire, il s'était fait par goût l'agent le

des gens partout. Aussi Obrice reçut un jour l'épître suivante :

« Citoyen Obrice.
« La police fait mal son devoir. Je suis un « moins au-si bon patriote que Robespierre et « l'on m'a pourtant coffré comme un aristocrate. A la manière dont vont les choses, « on pourrait fort bien me couper le cou sans « y prendre garde ; aussi, je m'adresse à toi en « toute confiance. Nous nous connaissons de « longue date. Tu m'as prêté de l'argent, je « ne te l'ai jamais rendu. Je m'appelle au- « jourd'hui Horatius ; je m'appellais autrefois « Charollais. Je te fais par dessus le marché « l'offre de tous mes services. Je connais un « peu de tous métiers. Parle de moi à Fou- « quier, tu lui feras un véritable cadeau ; sur- « tout dépêche-toi, car le rasoir national me « fait l'effet de fonctionner avec une vitesse « désordonnée, et je suis ici avec un tas de « ci devant, ce qui blesse singulièrement mon « civisme. Salut et fraternité. Charollais dit « Obrice. »

la jetant à terre : Ma foi tant pis ! Charollais s'en tira comme il pourra... Je n'ai pas le temps de m'occuper de lui. Ce sera l'intérêt de l'argent qu'il m'a volé.

« Quelques secondes se passèrent. L'on n'entendait que le vol capricieux d'une grosse monnaie qui venait de temps en temps s'abattre contre les carreaux.
« Quel travail fit sa pensée pendant ce temps, nul ne le sait, mais il s'écria tout-à-coup :
« J'y pense ! j'y pense !
« Il mit trois intentions de voix si différentes en répétant ces deux mots, qu'on eût dit que chacune d'elles était la réponse à une interrogation muette et pénétrante.
« Il a habité la Provence, continua-t-il, il connaît les Savermy... il peut m'aider dans mes recherches... Et si je veux, il m'apparaitra corps et âme...
« Une heure après il était chez Fouquier-Tainville, qui à sa demande ne lui fit que cette seule réponse :
« Tu n'as rien à me proposer, dit-il, et tu n'as rien à me proposer... »

Horatius Charollais entra comme un homme qui connaît sa valeur et qui n'a pas mis en doute un seul instant l'efficacité de sa lettre.

« Salut et fraternité, citoyen, lui dit-il.
« C'est toi qui m'as écrit ? répliqua Obrice rudement.
« J'etouffais là dedans, et je ne suis pas fâché de me donner de l'air.
« Tu es compris dans la fournée de demain, continua Obrice sans hésitation aucune.
« Ah ! je suis compris dans la fournée de demain ! Le tribunal s'apercevra bien vite de son erreur.
« Le tribunal ne s'aperçoit jamais de rien ; il n'en a pas le temps.
« J'ai cependant de beaux états de service, continua Charollais ; j'ai aidé à l'arrestation de plus de deux cents ci-devants.
« Allons droit au but, dit Obrice en fronçant le sourcil ; demain tu auras beau raconter ce que tu voudras, tu y passeras comme les autres. »

la rive droite du Mississippi depuis la ville de St. Louis, inclusivement, jusqu'au Sault St. Antoine. Pendant une heure et demie, les spectateurs, par l'effet d'une complète et agréable illusion, jouirent de tout l'agrément que pourrait procurer une promenade réelle sur les eaux de ce beau fleuve. Le départ était supposé avoir lieu vers le coucher du soleil, et la promenade se poursuivait toute la nuit et jusques après le lever du soleil. La ville de St. Louis, assise sur une rive en Amphithéâtre qui laisse apercevoir d'un seul coup d'œil la plus intéressante portion de ses édifices, paraissait resplendissante de ses derniers feux du jour et magnifiquement reflétée dans les eaux du fleuve. Ce spectacle semblait aussi naturel qu'il était magique. — Puis, par l'effet d'un mouvement lent imprimé à la toile, le départ s'opérait, vous remontiez le fleuve dont les rives s'enlevaient sous vos yeux, en vous offrant le charme de leurs sites pittoresques, le spectacle grandiose de leurs montagnes, de leurs rochers, de leurs forêts, et leurs prairies, etc. De temps à autre, vous vous arrêtiez en face des villes et des villages, vis-à-vis l'embouchure des rivières tributaires du Mississippi, etc. Quelquefois encore de magnifiques perspectives se présentaient sous vos regards. Car, l'artiste ne s'est pas borné à peindre, au naturel, les scènes telles qu'on peut les contempler à mesure que l'on descend ou que l'on remonte le fleuve; il s'est appliqué à reproduire tout ce que l'œil pourrait admirer de vues intéressantes, en plongeant son regard, du haut du vaisseau, dans la direction même du cours des eaux. Par l'effet de cette ingénieuse conception, vous avez quelquefois le plaisir d'apercevoir, encore dans le lointain, un groupe d'îles, l'aspect des rapides avec les vaisseaux à vapeur et les diverses espèces d'embarcations qui les descendent; — quelquefois votre regard plonge dans l'immensité des prairies naturelles, à travers lesquelles vous voyez le Mississippi s'enfoncer, serpente, se rétrécir et disparaître. Au surplus, l'œuvre de messieurs Lewis et King n'est pas seulement une œuvre d'agrément; c'est surtout un travail très-instructif et par conséquent bien utile. On y trouve le moyen le plus expéditif, comme le plus agréable d'apprendre pertinemment la géographie et la topographie d'une des plus belles parties du territoire des Etats Unis. L'exhibition a lieu dans la vieille église de St. André, rue St. Pierre.

Concours Littéraire.

Nous sommes heureux d'avoir à mettre au jour les données suivantes que nous communiquons M.le Secrétaire-Correspondant de l'Institut Canadien de Montréal, sur un concours littéraire ouvert à la jeunesse studieuse du pays par un concitoyen honorable dont le motif est d'offrir un encouragement à l'émulation des nombreux amis des Lettres en Canada :

I. A dater d'aujourd'hui, 1er mai 1851, un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante : Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour la famille.

II. Le concours est ouvert jusqu'au premier jour d'octobre 1851. — Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque.

III. Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné.

IV. Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.

V. L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix sera proclamé sur le rapport des juges dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI. Le prix destiné par l'Honorable P. de Boucherville à l'Auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'or de la valeur de £10, ou en une somme de même valeur, au choix du compos. leur heureux.

VII. L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.

VIII. Toutes correspondances ou demandes d'explications sur le concours, devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.

Par Ordre, P. G. PAPINEAU, Sec. Cor. I. C.

Publications Nouvelles.

Le Transatlantique.

Nous recevons le numéro spécimen de ce Journal qui doit se publier à Paris pour le départ des steamers transatlantiques, et remplir une lacune dans la presse française en y faisant pour la France ce que le Wilmer and Smith's European Times a fait pour l'Angleterre. Les nouvelles d'Europe, les variétés, le commerce et les annonces, y tiendront une place distincte, et le journal promet de tenir ses lecteurs au courant de tout ce qui peut généralement intéresser dans les divisions qu'il embrasse. Le commerce et les annonces réuniront tout ce que peut y désirer d'important et d'usuel la classe nombreuse à laquelle ces deux parties sont spécialement destinées dans l'ancien aussi bien que dans le nouveau monde. Il contiendra en outre les informations nécessaires aux négociants et aux voyageurs sur les Etats-Unis et sur l'Amérique, et procurera le même avantage aux américains qui, se rendant en Europe, s'occupent pour leurs affaires, soit pour leurs plaisirs, non pas la moindre idée des voies de communications, des moyens de transports, des hôtels, cafés, restaurants, établissements de toute sorte, etc., qu'il leur est indispensable de connaître.

Le Transatlantique s'annonce comme pouvant tenir lieu des grands journaux de Paris, dont le coût est si élevé, moyennant sept piastres environ par année pour le Canada.

Le Phare de New-York.

Cette publication, dont nous avons sous les yeux le premier numéro (du 10 mai), paraît devoir réaliser à la lettre les conditions de son programme. Malgré les soins multipliés qui ont présidé à la fondation de ce journal, l'Éditeur, M. E. Masseras, a su répandre l'intérêt et la variété dans ces premières pages qui ne le cèdent en rien sous le rapport de la rédaction et de la pensée, aux journaux de premier ordre publiés sur ce continent.

Le Phare, dont nous venons récemment annoncé le prospectus, est une feuille commerciale et d'annonces aussi bien qu'un journal politique et de littérature. Il se publie hebdomadairement à New-York, sous format grand in-4° de douze pages, outre la couverture qui reçoit les annonces; et le prix de souscription pour le Canada (affranchi jusqu'à la frontière) n'est que de trois dollars 50cts. par an.

La Ruche Canadienne.

Deux Canadiens de Troy, N. Y. MM. Alexandre Louis Malhot et Jacques Edmond Dion, se proposent de fonder sous ce titre un

journal sera donc, de donner le goût des lettres et de la lecture, d'instruire et d'informer ceux de nos compatriotes qui ne peuvent se procurer facilement des journaux Français d'outre-mer ou du Canada. Nous tiendrons toujours nos lecteurs au courant des nouvelles importantes de l'étranger et du pays, et surtout pouvant communiquer facilement avec le Canada, notre premier devoir sera de leur faire part de ce qui se passe chez nous, dans cette chère patrie que tout Canadien des Etats-Unis aime toujours comme s'il y vivait, aime à se faire rappeler et espère revoir encore.

La Ruche Canadienne paraîtra à compter du 15 mai tous les jeudis au prix de deux piastres par année.

Sous peu de jours il paraîtra à New-York un autre journal intitulé "Moniteur Américain," feuille hebdomadaire de même que l'Illustration de Paris, dont elle sera le pendant en Amérique. L'abonnement à ces deux publications réunies coûtera 10 dollars par an. L'adresse est à New-York, Broadway, 267, M.M. Marion et Le Chevalier.

"L'Ouvrier", journal populaire publié depuis peu de temps à St Roch de Québec par M.M. F. Pichet et Cie, ne paraît également qu'une fois la semaine, et annonce vouloir se dédier à l'amusement et à l'instruction du peuple, sans prendre part aux discussions politiques. L'abonnement est d'une piastre par année.

Ces auxiliaires nouveaux de la presse d'Amérique aideront à la diffusion de la langue française sur ce continent, là même où l'existence en est menacée par l'envahissement progressif de l'idiotisme le plus généralement usagé; et cette considération nous fait convenir avec la Minerve que ces feuilles méritent l'accueil favorable de tous ceux qui font partie ou qui dépendent de la grande nation.

Le Canadien vient d'augmenter considérablement son format et de recomposer son titre en lettres de dimensions correspondantes; ce qui déjà donne l'idée des améliorations qu'il se propose pour l'avenir tant par l'extension de son cadre que par ses efforts pour bien remplir le programme qui se trouve résumé en peu de mots dans le sous-titre placé en tête de la feuille: "Nos Institutions, notre Langue et nos Loix." L'article par lequel le Canadien inaugure la vingt-unième année de son existence, se termine ainsi: "La carte qui accompagne le présent numéro, indiquant les routes des chemins de fer d'Halifax et de Saint-André à Québec, de Québec à Richmond et à Montréal, de Richmond à Portland, etc., est due au talent distingué de M. N. Aubin, qui à tant d'autres talents joint ceux du dessinateur et du lithographe."

Nous ne pouvons de nous-mêmes rien dire de ce travail de M. Aubin, n'en ayant pas reçu copie.

(Par le Télégraphe.)

Nouvelles d'Europe.

(Les nouvelles apportées par l'Arctic, arrivé le 13 à N. Y., sont d'un faible intérêt, et elles sont ici omises par inadvertance.)

Le télégraphe a signalé l'arrivée du Cambria à Halifax, le 13 au soir.

Les nouvelles d'Angleterre et du continent sont peu importantes.

Le sujet de la plus grande préoccupation à Londres est la Grande Exhibition, dont la Reine en personne a solennellement inauguré l'ouverture, le premier mai, et présence de trente mille spectateurs, sans qu'il y ait eu d'accident ni de désordre à déplorer.

Le 2 mai, le ministère Russell a été défait sur une motion de M. Hume tendant à différer pendant un an la mise à exécution de la Loi sur la propriété.

Le Bill touchant les disqualifications des Juifs a été lu pour la seconde fois.

L'émigration d'Angleterre et d'Irlande continue d'être considérable.

Toute appréhension d'une crise ministérielle à Paris, a cessé, et la rumeur y donne cours à la vieille histoire selon laquelle Louis-Napoléon fait de grands efforts pour obtenir une prolongation de ses pouvoirs.

L'insurrection de Portugal a été vaincue. L'Autriche et la Russie ont requis le sultan de retenir en Turquie Kossuth et ses partisans pour deux années encore. Le Sultan a l'intention de s'y refuser en se mettant sous la protection de l'Angleterre et de la France.

FAITS DIVERS.

—Le Times s'étonne et se plaint que l'Exposition de Londres ne soit précédée ni consacrée par aucune formule de prière, par aucune pensée religieuse. Et cependant, que d'accidents n'a-t-on pas prévus et prophétisés! Manque de solidité du palais de cristal, danger d'incendie, crainte de frêve noire ou maladie pestilentielle par suite du rassemblement sur un même point d'une foule d'étrangers plus ou moins respectables; crainte de famine; enfin, il ne manque pas de personnes éclairées qui

manière elle vient de perdre un de ses plus chauds partisans M. T..., qui, en sa qualité de banquier, la favorisait de ses talents et de sa bourse. Il courtoisait depuis quelque temps Mlle. C..., protestante, qui lui avait déjà fait plusieurs avances, à la condition qu'il épouserait après avoir abjuré la religion catholique. La religion est si peu de chose aux yeux de certaines gens, et surtout aux yeux des rédacteurs de la Libre propagande, que M. T..., n'hésita pas un seul instant à faire cette double promesse, et M. Bert, ministre protestant, fut appelé à recevoir en même temps, dans le sein de son Eglise, un nouveau croyant et un époux sans honneur.

"Mais la Providence, qui ne cesse de veiller et qui se plaît à donner de temps à autre quelque terrible exemple, ne tarda pas à punir l'apostat, qui s'est trouvé tout-à-coup frappé d'une violente maladie et menacé d'une mort instantanée. Il lui fallut alors régler ses comptes avec sa conscience. On assure néanmoins qu'il a eu le temps de se reconnaître et qu'il est mort avec les secours de la religion catholique, laissant ainsi un mémorable exemple de la justice divine à ceux qui ont été et qui continueraient encore à être ses imitateurs."

IMMIGRATION AUX ETATS-UNIS.—Le Journal of Commerce donne le relevé suivant de l'immigration à New-York durant les quatre premiers mois de la présente année; et on y remarque une augmentation extraordinaire dans le nombre des émigrés, si on en compare la liste avec celle de l'immigration durant les quatre mois correspondants de l'année dernière:

Table with 3 columns: Month, 1850, 1851. Rows: Janvier (13,154 vs 14,709), Février (3,206 vs 8,170), Mars (5,569 vs 16,055), Avril (14,627 vs 27,779), Total (36,551 vs 66,556).

Différence en plus 30,157

Des émigrés arrivés en Avril, 15,968 venaient d'Irlande; 6,372 d'Allemagne; 2,679 d'Angleterre; 726 d'Ecosse; et 717 de France.

On peut observer que l'augmentation est entièrement dans l'immigration Irlandaise.

Trois paquebots de Liverpool qui entrèrent au port de New-York le premier de mai, portaient 1,774 émigrés.

Le nombre total de passagers arrivés à New-York durant le mois d'avril, est de 140,455 venant de toutes parts, y compris Chagres, la Havane, etc.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

On lit dans le Memorial Bordelais: HORRIBLE MALHEUR.—"Vendredi soir, (18 avril), vers sept heures, le sieur Pierre Ducasse, ouvrier chez M. Mothes, qui avait établi, rue de Toulouse, 160, une vaste usine à plâtre et à briques, voulant, nous dit-on, s'assurer si le four commençait à être suffisamment chauffé, eut l'imprudence de monter sur le dit four, et pénétra même dans l'intérieur. Le gaz qui s'évaporaient l'asphyxia. Aussitôt il tomba sans pouvoir se relever. Un de ses camarades ne le voyant plus revenir, se dotta de l'événement, et appela le secours des gens de la maison.

"M. Mothes, propriétaire de l'usine, n'écouant que son courage et ne calculant pas le danger, s'élança dans cette fournaise pour sauver son malheureux ouvrier. Il y trouva également la mort. Au même instant, les fils de M. Mothes—Jacques, âgé de dix sept ans, Jean, âgé de quinze ans, et Léon, âgé de douze ans,—ne voyant pas revenir leur père, volèrent à son secours, et se précipitant à l'envi dans ce tombeau brûlant, ils y furent asphyxiés, ainsi que leur infortuné père. Les cris d'une mère au désespoir se firent bientôt entendre au dehors de l'établissement. Un inconnu s'élança dans cette fournaise, et parvint à en retirer encore vivant le plus jeune des enfants: il respirait à peine. Ce sauveur n'osa pas risquer une seconde épreuve, d'ailleurs inutile, et qui devait l'exposer à être asphyxié lui-même.

"Enfin arriva le sieur Jean-Martin, portefaix de farine, qui est parvenu à retirer les quatre malheureux, c'est-à-dire M. Mothes, ses deux enfants et l'ouvrier; mais déjà la mort avait saisi sa proie, et ce n'étaient plus que quatre cadavres.

"Le désespoir de la famille Mothes et des habitants du quartier ne saurait se décrire. Quatre enfants et une veuve, dont la raison paraît altérée, restent pour pleurer une perte irréparable.

"M. Mothes était un industriel fort remarquable. Le malheur l'avait longtemps poursuivi, et, en créant dans ses derniers temps une usine à chaux, il avait l'espérance de voir enfin le sort de sa famille trouver un soulagement notable. C'est au milieu de cette espérance, si douce pour un père de famille, qu'une mort affreuse et inattendue est venue le frapper avec deux de ses enfants; les seuls qui pouvaient, en raison de leur âge, devenir les

perdu ainsi sans retour le plateau le plus fertile du Caucase. Les montagnards ont fait de grandes pertes dans les nombreux combats qui ont marqué cette campagne. Les pertes des Russes, quoique beaucoup moins élevées, ont aussi été très-sensibles.

(Du Journal de Québec.)

Reliques.

La semaine dernière on a trouvé dans le cimetière de la Pointe-Lévi, la cage de fer dans laquelle fut exposée en 1763 la femme Dodier, née Corriveau, pour avoir donné la mort à son mari. Cette cage a la forme humaine. Nous en donnerons la description dans notre prochain numéro.

Nous faisons à l'heure qu'il est des recherches pour nous procurer les documents relatifs à l'exécution de cette femme devenue célèbre dans le pays, par le meurtre de trois maris.

Jusqu'ici nous n'avons pu nous procurer que le certificat donné par le gouverneur M. Murray au père, Joseph Corriveau, après sa condamnation, pour attester son innocence et pour défendre de lui imputer le crime de sa fille; et l'ordonnance par laquelle le même gouverneur fit enlever la cage qui faisait horreur aux passants.

Société Saint-Jean-Baptiste de bienfaisance de New-York.

Les élections trimestrielles de la société ont eu lieu le 7 mai. Voici le résultat des élections:

- Président. G. Franchère, Vice-président. F. Morreau, Trésorier. F. Robidon, Secrétaire-archiviste. F. Glockmeyer, Secrétaire-correspondant. G. Batchelor, Commissaire-ordonnateur. Ed. Labrie, Directeurs. J. Lavolette, J. Fréarieu, J. Farleau, A. D. Charpentier, C. Chabot.

Tous les journaux français sont priés de reproduire tous les rapports de cette société.

Au Correspondant . . .

Vos informations nous sont précieuses, mais il y a impossibilité de souscrire à votre suggestion. Il sera cependant adopté quelque moyen d'en réaliser l'objet.

MARIAGE.

En cette ville, le 6 du courant, par le Rév. J. J. Vinet, Curé du Sault-au-Récollet, Monsieur Antoine Ovide Brousseau, Etudiant en Droit, à Dlle Marie Céline Comte, tous deux de Montréal.

DECES.

En cette ville, le 9 mai, M. Joseph Roi, à l'âge de 59 ans.

A Beaulieu, le 9 M. Silvain Guertin, âgé de 68 ans. A Beaufort, le 13, André Gaudry, écuyer, l'un des officiers de la douane de Québec, à l'âge de 48 ans. Enlevé après trois jours d'une maladie foudroyante à la tendresse d'une épouse affectionnée et de cinq jeunes enfants, dont il était l'unique soutien, il emporte avec lui dans la tombe les regrets universels de ses nombreux amis, et la réputation bien méritée d'un chrétien fervent et d'un citoyen intègre. Ses funérailles ont eu lieu à Beaufort, hier, à 8 heures.

A la Rivière-du-Loup, le 7, après 14 mois de maladie, à l'âge de 63 ans et 6 mois, Dame Marie-Émilie Arpin dite Potevin, épouse de M. J. B. St. Onge.

A St. Athanase, le 12 du courant, après une maladie de quinze jours, Henry Aubertin, Ecuyer, Notaire Public, Maire du Village de St. Athanase, Régistrateur du Comté de Rouville, Magistrat, Ancien Marguillier de la paroisse.—M. Aubertin n'était âgé que de 41 ans.—Sa mort prématurée ne peut manquer d'être sincèrement déplorée par la nombreuse portion de ses Compatriotes qui à eu des rapports avec lui, et qui a pu apprécier ses belles qualités de chrétien et de citoyen. Partisan dévoué et fervent de notre sainte religion, il donnait à ses compatriotes l'exemple d'une piété franche et généreuse. Comme homme de Profession, comme Magistrat, etc., il a toujours su, par sa capacité, par ses procédés honorables et désintéressés, se concilier à bon droit la considération et l'estime universelle. Dans ses relations intimes, il se faisait tendrement affectionner de ses amis, par sa gaieté aimable et par toutes ces qualités du cœur qui constituent le véritable ami. Type du bon citoyen et de vifs longtemps dans le souvenir de ses compatriotes, et les vivants regrettent le suivre à son tombeau.—Il laisse une épouse plongée dans la plus profonde affliction.

ANNONCES.

PEINTURES, HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

MICHEL MOSES.

Montréal, 13 Mai, 1851.

ON DEMANDE

UN CHANTRE pour le service de la messe.

Sur l'invitation qui lui en a été faite, M. l'Abbé Chiquy vient de partir pour l'Illinois, dans le but de visiter les Canadiens qui y ont des établissements. Il ne sera de retour que vers la fin de Juin.

M. Wm. E. Logan, le géologue renommé que le gouvernement provincial a chargé de l'exploration du Canada, est l'un des Jurés appréciateurs des "travaux minéralogiques, métallurgiques, etc., et des produits minéraux" à être exhibés à l'exposition universelle de Londres; et l'on assure qu'il sera bientôt membre de la Société Royale d'Angleterre.

Le conseil de ville, dans une réunion tenue avant hier, a résolu d'adjointre Robert Abraham, écuyer, avocat, à T. Peltier, écuyer, avocat ordinaire de la corporation.

Le Directeur-Général des postes a assisté le 8 du courant à un banquet public auquel ses nombreux amis de Brockville l'avaient convié pour le féliciter de sa nomination à cette charge. La satisfaction des habitants de Brockville à cet égard est partagée par le public, car la manière dont M. Morris remplit ses fonctions lui mérite cet honneur.

On lit dans le Montreal Transcript :

"Les journaux anglais se remplissent plus que d'ordinaire de détails de meurtres qui sont le fruit de la violence et de l'empoisonnement, ainsi que d'exécutions que nous remarquons être dans une proportion égale. Ce crime s'est multiplié dans une proportion si effrayante depuis que les criminels, particulièrement les femmes, obtiennent l'impunité, que le peuple d'Angleterre convient généralement de la nécessité qu'il y a de pendre les meurtriers, et Jurés et Juges font leur devoir, et l'exécutif est encouragé par l'opinion publique dans sa persistance à résister à toute tentative en faveur d'une commutation lorsque la perpétration de ce crime horrible est clairement prouvée."

On nous écrit de St. Paul du Wallamette (Territoire de l'Orégon), en date du 20 février dernier :

"Dans une précédente lettre, je vous annonçais officiellement que l'Orégon avait de l'or."

Marché Bonsecours.

Vendredi, 9 mai 1851.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing market prices for various goods including flour, grains, oils, and meats.

DEPARTS DE LIVERPOOL

DES

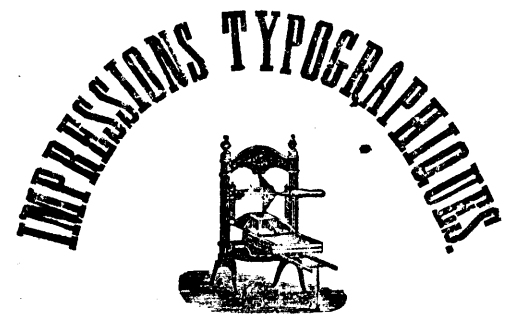
Steamers Anglais de la Malle Royale

TELS QUE FIXÉS PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.

Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-York, ne toucheront pas à Halifax, ceux venant à Boston, y toucheront pour débarquer et prendre les malles et les passagers.

Table of ship departures from Liverpool to New York and Boston, listing ship names and dates.

Durant l'hiver, le service des malles se fera chaque semaine comme en été, deux steamers américains partant alternativement tous les 15 jours.



On imprime à cet établissement:

- List of services offered: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le meilleur goût.

AVIS AUX ABONNÉS

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE LA MINERVE.

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroît de travail et de dépense.

Montréal, 25 Février 1851.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage.

TELS QUE

- List of religious and educational items: Formulaire de prières, Journée du Chrétien, Paroissien Romain, etc.

Montréal, 27 décembre 1850.

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MÈSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez M. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

M. HERVÉ & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "Panthor" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, ces mixtures destructives des santés les plus robustes.

Adresse: MM. HERVÉ & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 84. Montréal, 3 Décembre, 1850.

À VENDRE ou ÉCHANGER, UN TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité d' Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur.

C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

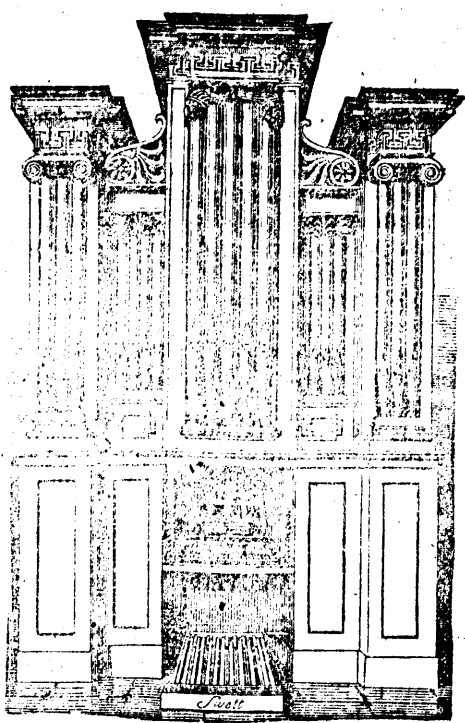
ATTENTION!

À l'Évêché, à la Prévôté et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville, NEUVAINES POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

De Notre-Seigneur Jésus-Christ Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES. Montréal, 2 novembre.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE, DÉDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINIQUEY, PTE.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Cures, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est



Au Clergé.

Le Soussigné met en disposition un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELODEONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de 115 00 à 430.

SAUVEUR R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

Bibliothèque instructive et amusante, format in-8, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour 26 5.

Bibliothèque catholique de Lille, format in-8, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection 110 0 0.

E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

CONTENANT UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné.

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée pendant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

Pour la pension et l'instruction, sans aucune fourniture, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestre.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoit au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents. Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartenant à une famille pauvre, il sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. THOMAS M. SIMONS, ECR., SECRÉTAIRE.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Soré.—R. Harrow, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Farish, ECR. St. Hyacinthe.—Boucher de la Bruyère, ECR. St. John's.—Charles Pierce, ECR. Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So-Hawksbury.—Georges Hamiltonville, ECR. Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, indépendamment de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table showing annual premiums for £100 insurance across different ages and profit-sharing options.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table showing annual premiums for £100 insurance with a specified term.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

NECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessus de l'établissement de la Minerve. Montréal, 8 novembre 1850.

ATTENTION!!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

BAUME DU DR. WISTAR

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligah Witham de Sandouge se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1843, M. Witham fut attaqué d'un très-mauvais rhume, qui, sans cependant empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

COLLEGE JOLIETTE

ÉTUDES de cet établissement, se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premiers notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épitaphique et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions et discours dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront. CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0

Musique { Piano. . . £3 0 0 Les autres instruments £1 10 0

Abonnement à la bibliothèque. . . £0 5 0 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, PTE. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, PTE. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 7 6

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MONTREAL, le 22 Juin 1851. Librairie